

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 7 du master mention **Métiers de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation encadrement éducatif**, au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Anne BOUJU-GOUJON **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- Mme Mandarine HUGON **Maître de Conférences**

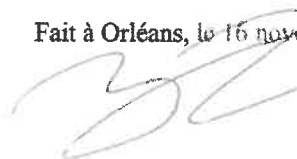
Membres du jury :

- | | |
|---------------------------|--|
| - Mme Célia VAN SMEVOORDE | Conseillère Principale d'Education – Formatrice académique |
| - Mme Elise DE PUTTER | Conseillère Principale d'Education – Formatrice académique |
| - Mme Gabrielle BEAU | Conseillère Principale d'Education – Formatrice académique |
| - Mme Sabine MAISONNIER | Professeur des écoles – Maître formateur |
| - M. Jean ROUSSEL | Conseiller Principal d'Education – Formateur académique |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 16 novembre 2021



Éric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 8 du master mention **Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation encadrement éducatif**, au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Anne **BOUJU-GOUJON** Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Mandarine **HUGON** Maître de Conférences

Membres du jury :

- Mme Célia **VAN SMEVOORDE** Conseillère Principale d'Éducation – Formatrice académique
- Mme Elise **DE PUTTER** Conseillère Principale d'Éducation – Formatrice académique
- Mme Gabrielle **BEAU** Conseillère Principale d'Éducation – Formatrice académique
- Mme Sabine **MAISONNIER** Professeur des écoles – maître formateur
- M. Jean **ROUSSEL** Conseiller Principal d'Éducation – Formateur académique

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 16 novembre 2021


Éric BLOND